

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2033334A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Cohésion sociale et santé » en date du 2 octobre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté qui comporte la page de garde, le sommaire et le tableau de synthèse Activités-Compétences-Unités.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté. Il comprend l'annexe IV a relative aux unités constitutives du diplôme, l'annexe IV b relative au règlement d'examen et l'annexe IV c relative à la définition des épreuves.

Art. 4. – Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Art. 6. – Les candidats qui se sont présentés aux sessions 2019 et 2020 organisées conformément à l'arrêté du 22 février 2017 modifié portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat

d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance conservent, à leur demande, les notes obtenues aux unités pour les sessions se déroulant à compter de 2021.

Art. 7. – Les dispenses d'épreuves de la spécialité « Accompagnant éducatif de petite enfance » sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Art. 8. – La première session d'examen de la spécialité « Accompagnant éducatif de petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2021.

Art. 9. – La dernière session d'examen de la spécialité « Accompagnant éducatif de petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 février 2017 modifié portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance aura lieu en 2020.

A l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur général
de l'enseignement scolaire :
*La cheffe de service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général,*
R.-M. PRADEILLES-DUVAL

ANNEXES



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Spécialité

Accompagnant éducatif petite enfance

SOMMAIRE

ANNEXE I	Présentation synthétique du référentiel
ANNEXE II	Référentiel des activités professionnelles
ANNEXE III	Référentiel de compétences
	Compétences
	Savoirs associés
ANNEXE IV	Référentiel d'évaluation
	Annexe IV a Unités constitutives du diplôme
	Annexe IV b Règlement d'examen
	Annexe IV c Définition des épreuves
ANNEXE V	Périodes de formation en milieu professionnel
ANNEXE VI	Dispenses d'épreuves

ANNEXE I
Présentation synthétique du référentiel
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS – COMPÉTENCES – UNITÉS
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

Activités	Blocs de compétences	Unités
- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages - Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne	Bloc n° 1 – Accompagner le développement de l'enfant - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte - Adopter une posture professionnelle adaptée - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant - Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	Unité UP1 Accompagner le développement de l'enfant
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels - Exercer son activité en école maternelle - Exercer son activité en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM)	Bloc n° 2 – Exercer son activité en accueil collectif - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle	Unité UP2 Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels	Bloc n° 3 – Exercer son activité en accueil individuel - Organiser son action - Négocier le cadre de l'accueil - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant - Elaborer des repas	Unité UP3 Exercer son activité en accueil individuel

	Bloc n° 4 – Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique Français - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) Histoire-géographie-enseignement moral et civique - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	Unité UG 1 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique
	Bloc n° 5 – Mathématiques et physique-chimie - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés	Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie

	Bloc n° 6 – Education physique et sportive - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	Unité UG 3 Éducation physique et sportive
	Bloc n° 7 – Prévention-santé-environnement - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence	Unité UG 4 Prévention-santé-environnement
	Blocs facultatif – langue vivante L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral - Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	Unité facultative Langue vivante

ANNEXE II
Référentiel des activités professionnelles
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Précision : dans la suite de ce document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin. L'utilisation du genre masculin, dans certaines parties du référentiel, a été adoptée afin de faciliter la lecture.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;
- ...

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est dénommé différemment selon les contextes d'exercice professionnel. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs	Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans	Domicile
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Assistant éducatif petite enfance Adjoint/agent d'animation	Auxiliaire petite enfance Agent social Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant Assistant éducatif petite enfance	Garde d'enfant à domicile Assistant maternel Employé à domicile Employé familial auprès d'enfant

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;

- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe.... ;
- la prévention des risques pour l'enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel

1. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES

1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation

Tâches

- Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant
- Identification des désirs de l'enfant
- Adaptation et aménagement d'un environnement favorable au jeu libre et à l'expérimentation

1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil

Tâches

- Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant
- Recueil des souhaits de l'enfant
- Identification des ressources mobilisables et des contraintes
- Sélection des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil
- Adaptation et installation de l'activité
- Animation de l'activité
- Remise en place des espaces et rangement du matériel

Résultats attendus :

- Prise en compte du développement psycho affectif et psycho moteur de l'enfant, ses souhaits, ses demandes
- Prise en compte des habitudes familiales
- Prise en compte du contexte d'accueil, des ressources matérielles et des ressources humaines mobilisables
- Respect du libre-choix de l'enfant
- Respect des capacités, de l'expression et de la créativité de l'enfant
- Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire
- Attitude favorisant la libre activité de l'enfant, l'ouverture au monde et la connaissance
- Intervention ou non-intervention selon la situation, régulation des relations au sein du groupe
- Partage des observations des enfants et du déroulement des activités
- Organisation temporelle, spatiale et matérielle adaptée en tenant compte des besoins d'intimité de l'enfant
- Mise en place des moyens de protection et de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur
- Attitude réflexive

2. PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE

2.1 Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages

Tâches	▪ Ecoute et observation des expressions corporelles de l'enfant ▪ Préparation, installation de l'espace des soins du quotidien de l'enfant et remise en état ▪ Réalisation des soins pour : • l'hygiène et le confort • l'alimentation • le repos ▪ Accompagnement de l'apprentissage des gestes du quotidien ▪ Repérage des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance
--------	---

2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant

Tâches	▪ Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI) : • prise de connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfant • vérification de l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI ... ▪ Participation à l'application des protocoles d'urgence : • réalisation des gestes de premiers secours • transmission aux personnes/services compétents
--------	---

Résultats attendus :

- Accompagnement vers l'autonomie en respectant le rythme de l'enfant et son intimité
- Prise en compte de la singularité de l'enfant et des conditions d'accueil
- Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire
- Prise en compte des observations réalisées pendant les soins afin d'adapter la prise en charge quotidienne de l'enfant
- Respect des règles d'hygiène professionnelle et de sécurité
- Réponses adaptées aux besoins physiologiques de l'enfant
- Respect des protocoles dans la limite de ses compétences

3. INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS

3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille

Tâches	▪ Participation à l'arrivée et au départ des enfants ▪ Echange d'informations avec la famille ▪ Transmission d'informations par oral et /ou par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant
---------------	--

Résultats attendus :

- Attitude bienveillante et adaptée à l'interlocuteur sans jugement de valeur
- Respect de la vie privée des personnes et des habitudes de vie
- Réponses en adéquation avec les demandes
- Transmission écrite ou orale adaptée
- Repérage des limites de compétences et orientation éventuelle vers d'autres professionnels

3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Tâches	▪ Identification de sa fonction dans un réseau, un établissement, un service, une équipe ▪ Identification et sollicitation des professionnels ressources ▪ Partage d'informations issues de ses observations ▪ Transmission d'informations par oral et par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant ▪ Participation à une réunion de travail ▪ Participation à une analyse de pratique ▪ Contribution à la professionnalisation d'un stagiaire CAP AEPE
---------------	---

Résultats attendus :

- Prise en charge individualisée de l'enfant
- Repérage des limites de compétences
- Transmission écrite ou orale adaptée aux situations, aux destinataires et au degré d'urgence
- Mobilisation des professionnels ressources
- Respect du positionnement professionnel
- Accompagnement adapté du stagiaire
- Attitude réflexive

Moyens et ressources pour l'ensemble des activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel

- Fiche de rythme de l'enfant
- Habitudes de vie de l'enfant
- Choix éducatifs des parents
- Cahier de transmissions
- Echanges avec les parents et les autres professionnels
- Projet d'accueil
- Projet d'établissement
- Règlement intérieur
- Fiches de postes
- Réglementation relative aux aires de jeux, aux équipements de jeux, au matériel éducatif de motricité
- Ressources documentaires
- Locaux équipés et matériels conformes à la réglementation
- Matériel de sécurité et de protection
- Produits d'hygiène corporelle et d'entretien
- Protocoles de soins, de préparation des biberons, de conservation et de remise en température
- Emploi du temps des activités de l'enfant
- Emploi du temps des professionnels
- Protocole d'accueil individualisé
- Protocoles d'urgence et protocoles de signalement : au niveau local, départemental ou national
- Consignes et plan d'évacuation

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel

4. EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE

4.1 Assistance pédagogique au personnel enseignant

Tâches	▪ Installation des ateliers, remise en état des lieux après les activités pédagogiques ▪ Aide à la réalisation de l'activité d'un atelier ▪ Préparation et installation matérielle des supports pédagogiques ▪ Animation et surveillance d'un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence ▪ Participation à l'instauration des habitudes et règles de vie de classe ▪ Participation à l'accompagnement des enfants dans leurs sorties sur le temps scolaire ▪ Participation à la surveillance de la récréation sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence
--------	--

Résultats attendus :

- Respect des consignes et du déroulement des activités pédagogiques décidées par l'enseignant
- Respect des capacités, de l'expression et de la créativité de l'enfant
- Relation favorisant la sécurité affective de l'enfant, sa valorisation pour sa construction identitaire
- Mise en place des moyens de protection et de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur
- Régulation des relations au sein du groupe
- Partage des observations des enfants et du déroulement des activités
- Attitude réflexive

4.2 Activités de remise en état des matériels et des locaux

Tâches	▪ Participation aux travaux collectifs de l'école : rangement de la bibliothèque, préparation de fêtes, gestion des réserves de matériel... ▪ Nettoyage quotidien des locaux, des sanitaires ▪ Participation à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires
--------	--

Résultats attendus :

- Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- Prise en compte du développement durable (écogestes...)
- Respect des procédures, des protocoles, des dosages, des niveaux de consommation...
- Respect de la planification
- Renseignement des documents de traçabilité
- Réaction efficace et adaptée à une situation non prévue dans la limite de ses compétences et de ses responsabilités

Moyens et ressources pour l'ensemble des activités en école maternelle

- Projet d'école
- Projet éducatif territorial
- Projet pédagogique de l'enseignant
- Fiches de postes
- Locaux équipés et matériels conformes à la réglementation
- Matériel de sécurité et de protection
- Réglementation relative aux aires de jeux, aux équipements de jeux, au matériel éducatif de motricité
- Produits et matériels d'entretien
- Equipements de protection collective et individuelle
- Extrait de cahier des charges
- Protocoles, procédures
- Fiches techniques matériels et produits
- Documents de traçabilité

5. EXERCER SON ACTIVITE EN ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)**5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique****Tâches**

- Prise de connaissance du projet
- Participation aux échanges lors des réunions de travail
- Participation au suivi du projet d'accueil
- Proposition d'adaptations

Résultats attendus :

- Projet d'accueil en adéquation avec les besoins de l'enfant et les attentes des parents
- Appropriation du projet d'accueil
- Proposition d'ajustements

Moyens et ressources pour les activités en EAJE et en ACM

- Projet d'établissement
- Rapport d'activités
- Contextes professionnels
- Compte rendu de réunion
- Fiches de postes

6. EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel**

Tâches	▪ Identification des attentes des parents et échange sur les habitudes de l'enfant ▪ Présentation des ressources mobilisables : le logement, son équipement, les lieux ressources... ▪ Présentation des activités envisagées ▪ Rédaction du projet d'accueil ▪ Renseignement du contrat de travail avec les parents employeurs ▪ Elaboration d'un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel
---------------	---

6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant

Tâches	▪ Identification des dangers ▪ Repérage des risques ▪ Mise en place des moyens de protection et de sécurité
---------------	---

Résultats attendus :

- Respect du dispositif de l'agrément (cadre réglementaire) et des consignes relatives à la sécurité au domicile des AMA
- Respect des termes de la convention collective nationale de travail des AMA et du particulier employeur
- Logement conforme à la réglementation en matière de sécurité
- Projet d'accueil adapté à l'enfant : modalités de la période d'adaptation
- Conditions d'accueil en cas de maladie/accident, activités prévues...
- Mise en place des moyens de protection et de sécurité

6. 3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
Tâches	Entretien du logement, des équipements et des matériels
Résultats attendus : - Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - Prise en compte du développement durable (éco-gestes...) - Respect des protocoles, des dosages, des niveaux de consommation... - Respect de la planification	
6.4 Elaboration des repas	
Tâches	- Elaboration de menus équilibrés adaptés aux enfants - Approvisionnement, entreposage des denrées et des plats préparés - Productions culinaires
Résultats attendus : - Approvisionnement conforme aux préparations envisagées et au budget alloué - Zones de stockage et d'entreposage organisées de façon rationnelle et respectant les principes d'hygiène et de sécurité - Gestion des stocks en milieu familial - Respect de l'hygiène, de la sécurité - Présentation soignée et appétissante des préparations culinaires - Préparations conformes aux attendus quantitatifs et qualitatifs et aux besoins de l'enfant	
Moyens et ressources pour l'ensemble des activités spécifiques au domicile	
- Contrat de travail - Planning d'accueil - Modèle de projet d'accueil - Lieux ressources - Plan de logement, mobilier, équipements - Descriptifs techniques des moyens de protection et de sécurité, notices d'utilisation - Textes réglementaires - Produits et étiquetage - Zone de stockage ou d'entreposage - Matériels de conservation (réfrigérateur, congélateur) - Denrées alimentaires, préparations culinaires élaborées à l'avance, plats préparés en milieu familial - Budget alloué pour les achats - Lieux d'approvisionnement - Cuisine équipée et notices d'utilisation des matériels - Consignes et habitudes des parents - Recettes, fiches techniques - Tenue professionnelle adaptée	

ANNEXE III
Référentiel de compétences
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

Le référentiel de certification s'articule autour de compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel et de compétences spécifiques à chaque contexte :

➤ **Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :**

Compétences communes transversales :

T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte

T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée

T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

T5 - Organiser son action

Compétences communes de réalisation :

RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

➤ **Compétences spécifiques aux secteurs d'activité**

RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

RS5 – Elaborer des repas

COMPETENCES COMMUNES TRANSVERSALES			
Les compétences communes transversales sont systématiquement mises en œuvre, quelles que soient la ou les compétence(s) de réalisation			
T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte			
➤ Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Identifier et respecter ses obligations réglementaires et contractuelles	Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action	Le rôle de l'Etat dans le secteur de la famille et de l'enfance Les services territoriaux dans le secteur de la famille et de l'enfance Cadre juridique de l'enfant et de la famille L'école maternelle, les structures d'accueil du jeune enfant, les modes d'accueil, les lieux ressources	- Décrire l'organisation et énoncer les missions des institutions qui régissent le secteur de l'enfance, tels que la PMI, l'ASE, l'enseignement, - Définir les notions essentielles de droit relatives au domaine de l'enfance, comme les différentes formes d'union, la filiation l'autorité parentale, la protection de l'enfance
Intervenir en respectant les limites de ses compétences	Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les rôles et missions des personnels, positions hiérarchique et fonctionnelle	Pour une situation donnée, relever le rôle des différents acteurs (structures et professionnels)
Identifier les personnes et les lieux ressources	Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées	Le cadre réglementaire : chartes, lois, règlements	Illustrer par des exemples la prise en compte des cinq dimensions du développement du jeune enfant dans l'intervention au quotidien des professionnels
Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques professionnels	Vérification de la fiabilité des sources d'information Repérage des enjeux de la prévention Identification des acteurs de la prévention	Les différents projets : projets d'établissement, de service, éducatif... Législation en faveur des personnes handicapées : notion d'inclusion, acteurs participant à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap	- Présenter le fonctionnement réglementaire d'une structure d'accueil du jeune enfant dans une situation donnée - Présenter la notion d'inclusion - Énoncer les acteurs qui participent à la prise en charge de l'enfant en situation de handicap

		Les enjeux de la prévention Les acteurs de la prévention	- Identifier les principaux éléments de la législation du travail applicable au titulaire du CAP AEPE - Identifier les enjeux humains, économiques et sociétaux - Identifier les acteurs de la prévention et leur rôle
--	--	---	--

➤ Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Repérer et identifier les acquis et les aptitudes de l'enfant Consulter les documents de liaison	Repérage du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions réglementaires et des protocoles	Le développement global, interactif et dynamique de l'enfant Les sphères du développement de l'enfant : physique, cognitif, affectif, social, émotionnel Les rythmes de l'enfant L'organisation générale du corps humain Les appareils locomoteur, urinaire et digestif Les organes des sens, l'évolution du système nerveux Le handicap : notion, définition, types de handicap	Dans une approche globale du jeune enfant, pour une situation donnée : - Décrire les sphères du développement de l'enfant sous les aspects affectif, social, physique, cognitif et émotionnel - Citer les 5 dimensions primordiales du développement global, interactif et dynamique de l'enfant avant 3 ans - Décrire les types de handicap les plus fréquemment rencontrés

➤ Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Repérer le contexte de l'activité : lieu, équipement, matériel, produits disponibles Exploiter les ressources techniques	Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions réglementaires et des protocoles	Règlementations relatives aux aires de jeux, aux équipements, au matériel éducatif et pédagogique Les critères de choix des produits et matériels : - les produits de soin et la peau du jeune enfant - les produits et matériel d'activités de jeux et de loisirs et les courants éducatifs - les produits d'entretien et la notion du développement durable Organisation spatiale des locaux	Décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sécurisant pour les enfants dans le respect des normes et des réglementations en vigueur Dans une ou des situations données : • Justifier le choix des produits par la physiologie de la peau du jeune enfant ; • Justifier le choix des produits et matériels de jeux et de loisirs par leurs intérêts éducatifs • Justifier le choix des produits d'entretien en fonction des caractéristiques des matériels et équipements, et de leurs modes d'action chimique dans le cadre d'une démarche de développement durable • Présenter le fonctionnement des matériels et équipements utilisés

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée			
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les droits de l'enfant Notion d'évolution sociologique de la famille : - rôle des parents ; - différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ; - vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap) Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants Principe de laïcité Notions et repères d'éthique et de déontologie • Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé, • Les valeurs, les normes et les règles professionnelles Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant Dans une situation donnée, • repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants • appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé • appliquer les obligations liées à sa fonction : • en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée, • en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)

➤ Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Mettre en place des moyens de prévention d'incidents, d'accidents pour l'enfant - Identifier les risques pour l'enfant - appliquer les normes de sécurité Mettre en place une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique : - identifier les risques professionnels et particulièrement ceux liés à l'activité physique - observer et analyser la situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues - participer à la maîtrise du risque en mettant en œuvre des mesures de prévention collectives et individuelles	Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel Pertinence des moyens de prévention et de protections Respect des normes de sécurité Proposition d'améliorations susceptibles d'éviter ou réduire les risques	Les principaux risques du secteur d'activité (accidents domestiques, accidents de la voie publique, accidents du travail, maladies professionnelles) La prévention des risques liés à l'activité physique (formation PRAP Petite Enfance) Règles de rangement des produits alimentaires, d'entretien, d'hygiène, des médicaments ou trousse d'urgence Origine et prévention des biocontaminations : - les principaux types de microorganisme - les différentes flores - les voies de transmission et de pénétration - l'hygiène professionnelle - la vaccination des enfants et des professionnels Les mesures de protection collective (matériels, organisation du travail) et de protections individuelles (EPI)	Dans une situation donnée, - Citer les risques principaux pour l'enfant et les risques du métier - Enoncer les critères de rangement en fonction des produits - Enoncer les règles de sécurité et d'hygiène pour le rangement - Indiquer des exemples de micro-organismes responsables de maladies et/ou bénéfiques à l'homme - justifier les mesures de prévention des biocontaminations - justifier les étapes des protocoles mis en place - adapter la tenue professionnelle et le lavage des mains et en justifier les choix - indiquer les enjeux de santé publique et les intérêts de la vaccination des enfants et des professionnels - décrire les principes de la vaccination : mécanisme physiologique et réglementation relative à la vaccination - mettre en œuvre des démarches qui font participer l'enfant à sa propre sécurité

➤ Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Evaluer le déroulement et les résultats de ses activités Expliciter son intervention en présentant les choix effectués Proposer et mettre en œuvre des solutions de remédiation	Repérage d'éléments d'observation objectifs Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences	Notions d'évaluation et d'auto-évaluation Démarche d'analyse de pratique	Dans une situation donnée, - analyser sa pratique professionnelle (auto-évaluation) - analyser sa pratique avec d'autres professionnels afin de prendre une distance critique par rapport aux situations rencontrées et à ses représentations

T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

➤ Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Ecouter l'enfant Faire exprimer les besoins et les attentes de l'enfant Expliquer à l'enfant les événements et les décisions qui peuvent avoir une influence sur lui Susciter ou répondre à un processus d'interactions non-verbales et verbales Etablir des repères verbaux et non verbaux permettant la sécurisation de l'enfant Mettre en œuvre des techniques de portage et de mobilisation qui rassurent l'enfant	Intervention et attitude adaptée pour amener l'enfant à participer au soin et à l'activité Utilisation d'un vocabulaire suscitant l'acquisition du langage Adaptation du mode de relation à la situation de l'enfant : portage, toucher, contact visuel ou parole	Processus de séparation et de socialisation La stimulation de la communication Le développement du langage	Enoncer et décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'enfant et en repérer les obstacles Proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant dans une optique d'égalité des chances et de non-discrimination liée au genre, aux cultures...

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

➤ Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Créer une situation d'échange avec la famille Favoriser le dialogue, l'expression, la coopération de la famille Favoriser les échanges entre les familles Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse de la famille	Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation	Les situations de communication entre les familles et les professionnels	Dans une situation donnée, - analyser la variété des situations de communication - explicitier les fonctions de la communication - repérer les facteurs qui influencent la communication entre les personnes (facteurs favorisant, freins) - proposer des attitudes adaptées face à une situation de communication orale difficile

➤ Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Discerner les informations à transmettre Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses interventions Participer à une réunion de travail	Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer	Les formes de communication et les outils de communication professionnelle	Enoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : collègues, supérieurs hiérarchiques... Dans une situation donnée ; - identifier la diversité des formes de communication (écrite, orale, visuelle) - utiliser les outils de communication usuels

T5 - Organiser son action			
➤ Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail ➤ S'adapter à une situation imprévue			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Déterminer les priorités Etablir une chronologie de ses activités Réorganiser son activité ou celle des enfants en fonction de nouvelles contraintes Appliquer les protocoles d'urgence	Prise en compte du degré de développement et d'autonomie de l'enfant Prise en compte des ressources et des contraintes Lecture d'un planning d'activités Mise en place d'une organisation prenant en compte les nouvelles priorités Respect des procédures d'information des responsables de l'enfant, de la structure, du service Prise d'initiative dans la limite de ses compétences	Les outils de planification	Dans une situation donnée, • identifier les activités à effectuer dans un outil de planification ou définir les activités à effectuer et les hiérarchiser • énoncer les protocoles d'urgence à appliquer • énoncer les procédures d'information à mettre en place en cas d'urgence
➤ Suivre l'état des stocks			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Tenir à jour l'état de stocks de matériel et de produits Signaler les besoins et leur évolution	Suivi de l'état des stocks adaptés au fonctionnement du lieu d'intervention Estimation réaliste des volumes et de la rotation des stocks Transmission d'une appréciation qualitative et signalement des anomalies	Les outils de gestion des stocks	Indiquer la fonction et l'utilisation des différents outils de gestion. A partir d'une situation donnée, • définir la notion de stock • justifier les quantités et la rotation d'un stock

COMPETENCES COMMUNES DE REALISATION			
Les compétences communes transversales sont systématiquement mises en œuvre, quelles que soient la ou les compétence(s) de réalisation			
RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné			
➤ Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Installer un espace pour une activité en tenant compte des besoins d'intimité du/des enfant (s) Préparer les matériels, jeux, locaux destinés aux activités de jeux et de loisirs	Respect des objectifs du projet d'accueil et des consignes données Prise en compte du degré de développement et de l'autonomie de l'enfant Prise en compte de la singularité et la créativité de l'enfant Prise en compte de la présence d'un collectif d'enfants Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation Choix du mobilier et du matériel Respect de l'espace et des aires de circulation Réalisation d'éléments simples, décoratifs et fonctionnels sécurisés	Les différents espaces de jeu et de détente pour l'enfant Les conditions favorisant l'émergence d'activités libres et spontanées	A partir d'une situation donnée, présenter et justifier le choix des activités libres proposées

RC2. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant			
➤ Préparer l'activité d'éveil			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
Sélectionner des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil	Pertinence de la proposition en tenant compte de l'âge, du degré d'autonomie de l'enfant et du groupe et du lieu d'activité	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
	Exploitation des lieux, des équipements, des évènements	Les activités créatives et d'éveil culturel, telles que par exemple : éveil musical, conte, lecture, expression corporelle, expression artistique, jeux...	A partir d'une situation, présenter et justifier le choix du jeu ou de l'activité
	Choix du matériel adapté à l'âge, au degré d'autonomie de l'enfant et/ou du groupe et du lieu d'activité		
Préparer les matériaux, matériels et les locaux			
➤ Animer l'activité d'éveil			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
Favoriser l'adhésion de l'enfant en adoptant une attitude respectueuse et encourageante	Respect de la créativité, de la liberté de choix de l'enfant	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
	Formulation claire et adaptée des consignes et des règles de jeu	La gestion de groupe : la communication, les différents modes d'animation	A partir d'une situation donnée,
Solliciter la participation de l'enfant sans le contraindre	• Identifier les éléments facilitateurs et perturbateurs du déroulement de l'activité		
Gérer le groupe d'enfants	• Présenter différents modes d'animation et justifier les choix		
Interagir avec l'enfant en adoptant une attitude vigilante et soutenante pendant l'activité	• Enoncer les caractéristiques essentielles de la dynamique des groupes adaptées aux enfants y compris les situations de tension et de conflit		
Remettre en place les espaces et rangement du matériel	• Proposer des réponses pour résoudre ces situations de tension ou de conflit et pour prendre en compte l'expression des émotions		
	Intervention en fonction du déroulement de l'activité		
	Rangement du matériel et remise en état des espaces		
	Signalement du matériel défectueux et manquant		

RC3. Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages			
➤ Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant ➤ Dispenser des soins liés à l'alimentation ➤ Dispenser des soins liés à l'élimination ➤ Dispenser des soins liés au sommeil			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Repérer les premiers signes d'inconfort relatifs aux besoins physiologiques et réagir de manière adaptée • Aménager et sécuriser l'espace pour la réalisation du soin • Installer et mobiliser l'enfant en respectant les principes d'ergonomie et de manutention • Réaliser le soin dans le respect des règles d'hygiène • Entretenir et remettre en état l'espace après un soin Accompagner et encourager dans l'apprentissage de la toilette et de l'habillage, du repas partagé, de la propreté	Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant	Notions de pédagogie active	Dans une situation donnée, • identifier le rôle « moteur » de toute situation éducative lors des soins du quotidien • justifier les étapes des protocoles mis en place • Justifier les comportements et les techniques à mettre en œuvre • maîtriser la technique et justifier son choix • justifier l'accompagnement et les encouragements en lien avec les apprentissages de l'enfant • identifier les conditions qui favorisent l'éducation à la santé et l'hygiène de l'enfant • indiquer les facteurs de risque et les moyens de prévention de la mort inattendue du nourrisson
	Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	Le portage, l'installation et la mobilisation de l'enfant	
	Prise en compte du bien-être de l'enfant	L'habillage et le déshabillage de l'enfant	
	Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant	La toilette du visage et des mains	
	Respect des règles d'hygiène et de sécurité	Les soins liés à l'élimination urinaire et fécale, à l'acquisition et au maintien de la continence	
	Respect des normes en vigueur	Les conditions favorables à l'endormissement et au réveil, la réfection du lit non occupé	
	Respect des habitudes et des attentes familiales	La mort inattendue du nourrisson	
	Respect des protocoles, des fiches techniques	La préparation d'un biberon et l'alimentation lactée	
	Respect de la pudeur de l'enfant	La distribution des repas, l'aide à la prise de repas et à l'hydratation régulière	
	Adaptation des gestes aux capacités et aux besoins de l'enfant	L'entretien des espaces spécifiques aux soins	
	Attitude favorisant la découverte progressive des aliments		
	Respect des rituels d'endormissement de l'enfant		

RC4. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant			
➤ Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Identifier les signes d'urgence, des signes d'alerte Repérer les signes physiques ou psychosomatiques, les changements de comportement susceptibles d'évoquer un mal-être, une maltraitance Transmettre les éléments observés	Partage des observations avec l'équipe ou le service concerné Fidélité de la transmission des éléments observés Respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil, par la collectivité territoriale (s'il existe) Transmission des informations préoccupantes aux personnes compétentes	Notions de bientraitance et de maltraitance L'hyperthermie Les maladies infectieuses et parasitaires de l'enfant Les transmissions Processus de recueil des informations préoccupantes	Définir les notions de bientraitance et de maltraitance, repérer les facteurs pouvant être à l'origine de maltraitance Dans une situation donnée, - identifier les signes et comportements qui pourraient être révélateurs d'un trouble dans le développement de l'enfant - identifier d'éventuels signes de maltraitance en concertation avec le, les responsables(s) du milieu d'accueil - présenter les principales maladies contagieuses et parasitaires de l'enfant, les signes cliniques, l'agent responsable et les mesures de protection - agir dans la limite de ses compétences - alerter, transmettre les informations aux parents ou aux autorités compétentes

➤ Participer à l'application des protocoles d'urgence			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Réaliser les gestes de premiers secours : PSC1 ou SST Transmettre les informations aux parents et personnes habilitées	Réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences	Formation PSC1 ou SST	Appliquer les procédures et les gestes adéquats face aux situations de malaise ou d'urgence dans la limite de ses compétences
➤ Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Prendre connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfant notamment l'enfant en situation de handicap Vérifier dans le cadre de son intervention l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI	Respect du PAI Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI	Le projet d'accueil individualisé	Indiquer l'objectif du PAI, la procédure de mise en place Repérer les composantes du PAI Énoncer les facteurs de risque de non-respect du PAI dans une situation donnée

COMPETENCES DE REALISATION SPECIFIQUES			
Les compétences communes transversales sont systématiquement mises en œuvre, quelles que soient la ou les compétence(s) de réalisation			
RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant			
➤ Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique ➤ Participer à la réalisation d'une activité pédagogique			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
Identifier les informations utiles à l'activité pédagogique Mettre en place un espace favorable au bon déroulement de l'activité en lien avec les préconisations de l'enseignant Préparer et installer les supports pédagogiques prévus par l'enseignant Animer et surveiller un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence Remettre en état les lieux après une activité pédagogique	Respect du projet pédagogique de l'enseignant Aménagement de l'espace adapté à l'activité proposée et aux contraintes imposées par les locaux en lien avec les préconisations de l'enseignant Rangement rationnel et conforme aux règles d'hygiène et de sécurité Respect des principes de base lors des manutentions d'objets (PRAP) Respect des règles de vie de classe Qualité des productions réalisées par les professionnels Respect des procédures Vérification de la qualité du résultat	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
		Le projet d'école et le projet pédagogique Le plan personnalisé de scolarisation (PPS) La double hiérarchie en école maternelle Le projet éducatif territorial Le temps scolaire et périscolaire	Dans une situation donnée, • énoncer les composantes du projet d'école et du projet pédagogique • énoncer la procédure de mise en place d'un PPS • citer les éléments obligatoires figurant dans un PPS • expliquer la notion de double hiérarchie pour les ATSEM • illustrer par des exemples les activités relevant du temps scolaire et du temps périscolaire

➤ Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
Identifier les dangers Inciter les enfants à respecter les règles de sécurité Appliquer la réglementation spécifique aux sorties scolaires et aux récréations Signaler les incidents	Respect des consignes de sécurité	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
	Respect du projet pédagogique de l'enseignant	Les mesures de sécurité dans les écoles maternelles La réglementation lors des sorties scolaires	Dans une situation donnée, identifier le rôle de l'ATSEM pour le respect des mesures de sécurité et de la réglementation lors des récréations et des sorties scolaires
	Respect de la réglementation		
	Réaction adaptée à la situation		
Communication adaptée avec les autres accompagnateurs			
RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle			
➤ Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements ➤ Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
Réaliser le dépoussiérage, le nettoyage et le bionettoyage des locaux et des sanitaires dans le respect des protocoles Remettre en état après utilisation et ranger les matériels d'entretien Ranger les espaces de vie collective et contribuer à leur mise en valeur Assurer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets	Respect de la fréquence des opérations	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
	Choix correct du matériel, des produits	Techniques de dépoussiérage manuel et mécanique	Définir les termes : nettoyage, désinfection, bionettoyage
	Respect des protocoles	Techniques de lavage manuel des sols et des surfaces, équipement et vaisselle	Dans une situation donnée, • Appliquer le protocole • Préciser les critères de choix d'une technique en fonction de la nature du support, de la nature et de la quantité des salissures, du résultat attendu
	Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie	Techniques de bionettoyage des locaux, équipements et matériels	• Justifier les étapes des protocoles mis en place • Maîtriser la technique et justifier son choix
Qualité du résultat	Techniques d'entretien du linge		

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

- Identifier les attentes des parents
- Présenter le projet d'accueil
- Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Echanger sur les habitudes de l'enfant : repos, jeux et sorties, alimentation, changes et acquisition de la propreté	Prise en compte des vœux éducatifs des parents	Le projet d'accueil	Dans une situation donnée,
Echanger sur les choix éducatifs	Projet d'accueil adapté à l'enfant	La procédure d'agrément	indiquer les démarches administratives liées au statut d'assistant maternel
Présenter les activités envisagées	Respect du dispositif de l'agrément de l'assistant maternel (cadre réglementaire et conventionnel)	Le contrat de travail et ses annexes	présenter les éléments d'un projet d'accueil
Présenter les ressources mobilisables : logement, équipement, matériel de puériculture, lieux ressources...	Respect des termes des conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur	Les conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur	préciser le rôle du contrat de travail, indiquer les éléments qui le constituent
Adapter le projet d'accueil	Respect des limites entre vie privée et vie professionnelle	L'assurance responsabilité civile professionnelle	- repérer les droits et obligations du salarié et de l'employeur - indiquer l'intérêt de l'assurance responsabilité civile professionnelle
Formaliser le contrat de travail avec les parents employeurs			
Elaborer un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel			

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

- Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Réaliser l'achat de matériel et de produits adaptés au domicile et à la garde d'enfant en fonction du budget disponible	Respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de développement durable		Dans une situation donnée,
Réaliser le dépoussiérage, le nettoyage, le bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	Respect des principes de sécurité et d'économie d'effort lors de l'entretien des espaces réservés à l'enfant (PRAP)	La prévention du risque toxicologique en milieu familial : exposition aux risques, critères de choix des produits d'entretien	repérer le risque chimique lié à l'utilisation de produits d'entretien
	Choix correct du matériel, des produits	Techniques d'entretien du logement	justifier le choix des produits
	Respect de la fréquence des opérations	Techniques d'entretien des appareils ménagers	maîtriser la technique et justifier son choix
	Respect des protocoles		
	Qualité du résultat		

RS5 - Elaborer des repas

➤ Concevoir des repas

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Elaborer des menus équilibrés adaptés aux enfants Réaliser des achats alimentaires en conséquence	Menus proposés équilibrés Respect des étapes de la diversification alimentaire Prise en compte des goûts, du PAI, des potentialités et des habitudes socio-culturelles de l'enfant, des aliments à disposition Respect du budget alloué et du rapport qualité/prix	Les sources nutritionnelles : - nature, rôle et principales propriétés des constituants alimentaires - les groupes d'aliments - principe de l'équilibre nutritionnel	A partir d'une situation donnée, • indiquer les rôles majeurs des constituants alimentaires nécessaires au fonctionnement de l'organisme • indiquer les principes pour maintenir l'équilibre nutritionnel • présenter les principes de la diversification alimentaire • présenter les précautions à prendre pour garantir la qualité sanitaire des aliments • énoncer les différentes formes de commercialisation • justifier l'achat de produits par les mentions présentes sur l'étiquette • indiquer les mesures à respecter en cas d'allergies alimentaires • différencier les régimes alimentaires relevant de prescription médicale de ceux relevant de choix familiaux • proposer des menus adaptés aux régimes
		Evolution des besoins alimentaires en fonction de l'âge L'équilibre alimentaire Comportements et habitudes alimentaires Prévention des risques microbiologiques et toxicologiques lors de l'achat des produits alimentaires Les formes de commercialisation des produits alimentaires et leur étiquetage Les allergies alimentaires (arachide) et intolérances alimentaires (gluten et protéines du lait de vache) Les régimes alimentaires	

➤ Préparer des repas en milieu familial

Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Utiliser des produits frais, prêts à l'emploi, surgelés... Réaliser des préparations Entreposer et conserver les denrées fraîches ou surgelées, les préparations culinaires	Rangement rationnel et choix judicieux des zones d'entreposage ou de conservation Conditionnements adaptés pour la conservation Choix et utilisations corrects des denrées Choix et utilisations corrects des matériels Respect des recettes, des procédures d'utilisation, des modes d'emploi Respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'économie Respect du temps imparti Résultat conforme aux critères organoleptiques	Prévention des risques microbiologiques lors du stockage, de la conservation et de la préparation des produits alimentaires Les intoxications alimentaires Techniques de préparation de repas : - Préparation des produits alimentaires - Différentes cuissons - Différentes fabrications de pâtes, crèmes, sauces... - Préparations mixées - Utilisation de produits prêts à l'emploi Qualité organoleptique des préparations	Justifier les pratiques professionnelles en fonction des risques de contamination des aliments Pour chaque type de techniques : • justifier le choix du matériel, des produits et du mode de cuisson • énoncer les critères de qualité de la préparation • justifier les précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments • énoncer et justifier les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie mises en œuvre lors des techniques de préparation, de cuisson Pour la conservation des aliments : • Indiquer les précautions à prendre en matière d'entreposage des produits alimentaires et des produits non alimentaires • Indiquer les altérations courantes des produits d'origine animale et d'origine végétale • Justification des mesures à adopter en présence d'un aliment altéré Indiquer les critères de qualité organoleptique

➤ Servir un repas en milieu familial			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Mettre en place les conditions favorables à la prise du repas	Respect des besoins et du rythme de l'enfant	Fonction sociale des repas	Identifier les éléments favorisant l'appétit
Mettre en attente de service les repas, remettre en température	Disposition rationnelle et sécurisée des espaces	Conditions optimales de prise des repas	Enoncer les facteurs qui concourent à mettre en valeur les préparations culinaires
Dresser et servir des portions, des plats	Service des repas dans des conditions optimales d'ambiance	Maintien et remise en température	Distinguer les restes à conserver et ceux à éliminer
Desservir l'espace repas	Choix et utilisation corrects des matériels	La gestion des restes	Entreposer les restes en respectant les règles d'hygiène
	Présentation adaptée aux enfants, soignée et agréable		
	Respect de la température des aliments		
	Respect de la durée des repas		
	Tri, rangement, élimination corrects des aliments non consommés		

ANNEXE IV - Référentiel d'évaluation

Annexe IV a
Unités constitutives du diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

BLOC n°1 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT			
Groupes d'activités	Compétences		Unités
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte	Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	UP 1 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT
	Adopter une posture professionnelle adaptée	Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	
	Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant	
	Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	Préparer l'activité d'éveil Animer l'activité d'éveil	
	Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'alimentation Dispenser des soins liés à l'élimination Dispenser des soins liés au sommeil	
	Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance Participer à l'application des protocoles d'urgence Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)	

BLOC n°2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF		
Groupes d'activités	Compétences	Unités
INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM	Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Communiquer avec l'enfant de manière appropriée Participer à l'acquisition du langage	UP 2 EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF
	Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	
	Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique Participer à la réalisation d'une activité pédagogique Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques	
	Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires	

BLOC n°3 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL		
Groupes d'activités	Compétences	Unités
EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	Organiser son action	Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail
		S'adapter à une situation imprévue
		Suivre l'état des stocks
	Négocier le cadre de l'accueil	Identifier les attentes des parents
		Présenter le projet d'accueil
		Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil
	Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant
		Concevoir des repas
Elaborer des repas		Préparer des repas en milieu familial
		Servir un repas en milieu familial

**UNITÉ UG 1 – Français et
histoire-géographie – enseignement moral et civique**

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 – Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4 – Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Annexe IV b
Règlement d'examen
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7⁽¹⁾	CCF	Ponctuel oral	25 min
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h
Unités d'enseignement général					
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h25mn (2h+10mn)+15mn ⁽²⁾
EG2 : Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1h30
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel	
EG4 : Prévention-santé-environnement	UG4	1	CCF	Ponctuel écrit	1h
Epreuve facultative					
Épreuve facultative : Langue vivante	UF	1	Ponctuel oral	12 minutes	Ponctuel oral 12 minutes

(1) - dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.
L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

(2) - dont 5mn de préparation pour oral HGEMC

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Annexe IV c
Définition des épreuves
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

**Épreuve EP1
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT
UP1 - coefficient 7**

Mode d'évaluation

- **Contrôle ponctuel :**

<u>MODALITES D EVALUATION</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>COMPETENCES</u>
Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes. Le candidat présente deux fiches : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Contenu des fiches : - Présentation du contexte d'intervention - Description des activités Il s'agira en particulier de préciser les activités conduites auprès d'enfants de zéro à trois ans. En annexe, figurera l'attestation de PFMP, ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans. Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou	ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte Adopter une posture professionnelle adaptée Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

deux professeurs de la spécialité.		
------------------------------------	--	--

- **Contrôle en cours de formation**

L'une des situations d'évaluation a lieu en centre de formation, l'autre évaluation a lieu au cours de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ; les deux évaluations sont d'égale valeur.

<u>MODALITES D EVALUATION</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>COMPETENCES</u>
<u>Situation d'évaluation n°1 en centre de formation</u> Le candidat présente une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Contenu de la fiche : - Présentation du contexte d'intervention - Description de l'activité menée Il s'agira en particulier de préciser les activités conduites auprès d'enfants de zéro à trois ans. En annexe, figurera l'attestation de PFMP, ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans. Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.	ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
<u>MODALITES D EVALUATION</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>COMPETENCES</u>
<u>Situation d'évaluation n°2 en cours de PFMP :</u>		Adopter une posture professionnelle adaptée

L'évaluation est réalisée au cours d'une des PFMP de la dernière année de formation. Elle fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de période de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.	PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE	Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
--	--	---

Evaluation :

Elle porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « **Accompagner le développement du jeune enfant** ».

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à trois ans.

En l'absence de l'ensemble des fiches et attestation, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve (qui n'est pas éliminatoire).

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

**Épreuve EP2
EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF
UP2 - coefficient 4**

Mode d'évaluation

- **Contrôle ponctuel**

<u>MODALITES D EVALUATION</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>COMPETENCES</u>
Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30 L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF ». Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal. Les commissions d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible, des professionnels du secteur.	INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM	Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

- **Contrôle en cours de formation :**

L'une des situations d'évaluation a lieu en centre de formation, l'autre évaluation a lieu au cours de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ; les deux évaluations sont d'égale valeur.

<u>MODALITES D EVALUATION</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>COMPETENCES</u>
<u>Situation d'évaluation n°1 en centre de formation :</u> L'épreuve comporte des questions écrites qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés. Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal. Les commissions d'élaboration de sujet et d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible, des professionnels du secteur.	INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE	Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
<u>Situation d'évaluation n°2 en cours de PFMP :</u> L'évaluation est réalisée au cours d'une des PFMP de la dernière année de formation. Elle fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de période de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.	EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM	Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Evaluation :

L'évaluation porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « **EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF** ».

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG3 – Éducation physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative - Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

ANNEXE V
Périodes de formation en milieu professionnel
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

1 - Objectifs

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent :

- d'appréhender concrètement l'organisation des établissements et des services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue ou le candidat libre participe aux activités de la structure d'accueil et réalise des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Les activités proposées peuvent aller de la participation jusqu'au travail en toute autonomie.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel d'exercice conformément à la réglementation en vigueur.

2 – Modalités

2.1. Candidats relevant de la voie scolaire

La formation en milieu professionnel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance se déroule dans les contextes, établissements et services d'accueil de la petite enfance listés au début de l'annexe 1a « référentiels des activités professionnelles ». Elle a une durée de quatorze semaines sur l'ensemble de la formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Au cours de leur formation, les candidats de la voie scolaire accomplissent au moins trois périodes de formation en milieu professionnel. Ces périodes de formation sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP **Accompagnant éducatif petite enfance** dans des situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...).

L'élève devra obligatoirement avoir réalisé ses PFMP dans au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires. Une de ces périodes doit être réalisée auprès des enfants de moins de 3 ans.

Il est fortement préconisé de les répartir de la manière suivante, pour la dernière année de formation :

- 4 semaines consécutives dans un EAJE ou dans un contexte d'intervention à domicile ;
- 3 semaines consécutives dans une structure d'accueil collectif pour enfant de moins de 6 ans.

Conditions de recevabilité des PFMP et de la qualification des maîtres de stage ou tuteurs :

Pour les PFMP qui se déroulent au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- l'assistant maternel est agréé par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (présentation du document relatif à la délivrance de l'agrément en cours de validité) ;
- l'assistant maternel détient l'unité UP1 du CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou les unités UP1 et UP3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22/02/2017) ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI du présent arrêté « dispenses d'épreuves » permettant de demander une dispense.

Pour les PFMP qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- délivrance de l'agrément pour les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans ;
- le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22/02/2017) et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance ;
- ou le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite.

Les conditions de recherche d'un lieu, d'encadrement pédagogique et d'encadrement administratif des PFMP font l'objet de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 relative à l'organisation et à l'accompagnement des PFMP.

Pour chaque période de formation, une attestation doit être remplie par le responsable de l'établissement d'accueil.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

En ce qui concerne notamment la compétence du maître d'apprentissage, en l'absence de convention collective applicable à l'entreprise où se déroule le contrat d'apprentissage, le maître d'apprentissage est, conformément au code du travail :

- soit titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine de la petite enfance et justifiant d'une année d'exercice professionnel en rapport avec la petite enfance ;
- soit en mesure de justifier de deux années d'exercice professionnel en rapport avec la petite enfance.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir et mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en milieu professionnel dans une des structures identifiées dans le référentiel d'activités professionnelles (RAP). En cas de situation d'organisation n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 et suivants du Code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel (14 semaines) s'ajoute aux durées de la formation dispensée dans le centre de formation continue.

Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en entreprise obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées en milieu professionnel sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

b) Candidat en situation de perfectionnement

Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP Accompagnant éducatif petite enfance en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

2.4. Autres candidats

a) Tous les candidats doivent réaliser des stages dans les mêmes modalités que les scolaires, dans les 3 années qui précèdent la session d'examen.

b) Cas particuliers :

Les candidats avec expérience professionnelle ne sont pas tenus de réaliser de stages.

L'expérience professionnelle est prise en compte de la façon suivante :

Les assistants maternels agréés et gardes à domicile doivent fournir un certificat de travail attestant de leur activité d'une durée d'au moins 14 semaines (32 heures hebdomadaires).

Les candidats justifiant d'une expérience professionnelle en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) doivent fournir un certificat de travail attestant de leur activité d'une durée d'au moins 14 semaines (32 heures hebdomadaires).

Néanmoins, dans les deux cas, pour répondre aux exigences des définitions d'épreuves, il est nécessaire que les candidats effectuent un complément d'expérience ou de stage qui leur permettra de préparer dans les meilleures conditions l'épreuve professionnelle pour laquelle ils n'ont pas d'expérience avérée.

2.5. Candidats relevant de la voie de l'enseignement à distance

Les modalités et la durée de la formation en milieu professionnel sont identiques à celles des candidats de la voie scolaire.

2.6. Candidats positionnés

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D337-4 du Code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- Cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire,
- Cinq semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activités ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

ANNEXE VI
Dispenses d'épreuves
Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Accompagnant éducatif petite enfance

Seules les certifications et diplômes mentionnés sur la première ligne peuvent donner accès à dispenses

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	<i>Sports</i>	<i>Emploi</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Agriculture et alimentation</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>	<i>Education nationale et jeunesse</i>
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement (de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense